



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2019

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de cette strate.

Il doit se tenir dans les 2 mois précédents le vote du budget primitif et doit faire l'objet d'un vote en séance.

Il doit faire l'objet d'un rapport qui doit notamment comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure de la dette
- Les informations relatives à la structure des effectifs, les éléments de rémunération et de durée du travail
- Des informations détaillées sur la structure et la gestion de l'encours de dette.

La structure des budgets de la CAPH se présente de la façon suivante :

- Un budget principal
- 4 budgets annexes d'aménagement de zones en régie, soumis à la comptabilité de stocks et financés par avances du budget principal,
- Un budget annexe retraçant le partenariat public-privé sur Arenberg Creative Mine à compter de 2016 et financé par subvention en fonctionnement et par avance du budget principal en investissement,
- Un budget annexe PLIE pour suivre le programme local d'insertion par l'emploi, financé pour partie par une participation du budget principal,
- Un office du tourisme gérant le port fluvial et le parc de loisirs de Wavrechain-sous-Faulx autofinancé,
- Un budget annexe reprenant les opérations liées à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage faisant l'objet d'une délégation de service public.

L'analyse de ce présent rapport se base donc sur l'analyse du budget principal, seul budget qui supporte de la dette et qui, au travers des avances versées dont il est en 2018 le seul financeur, comptabilise les investissements des budgets annexes.

Pour les besoins de l'analyse, les dépenses de personnel du budget annexe du PLIE seront prises en compte.

Pour le fonctionnement, les subventions versées par le budget principal seront également intégrées à l'étude pour prendre en compte les dépenses des budgets annexes.

INTRODUCTION

Achevée dans un climat tendu, l'année 2018 a été marquée par plusieurs échéances pour les intercommunalités, et plus précisément pour La Porte du Hainaut :

- La dévolution réglementaire de la compétence « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier. La CAPH a décidé d'instaurer la taxe à hauteur de 800.000 € en 2018 afin de financer les études nécessaires à la mise en place d'une gouvernance avec les syndicats en charge de cette compétence (SMAHVSBE et bassin de la Selle).
- La mise en oeuvre pour la première année du dégrèvement de taxe d'habitation inscrit dans la Loi de finances pour 2018 et dont l'objectif est d'étaler jusque 2020 la suppression de cette contribution locale pour les ménages dont le revenu n'excède pas 27.000 € nets annuels pour un célibataire et 55.000 € nets pour un couple avec deux enfants. Le dégrèvement s'opère sur le produit calculé en prenant le taux d'imposition de 2017. En corollaire se pose désormais la question du remplacement par une autre ressource, puisque le produit de taxe d'habitation ne sera plus dégrévé à partir de 2021. C'est le sens des travaux menés sur la base du rapport Bur-Richard, qui devraient aboutir à une réforme fiscale au printemps 2019 au plus tôt au vu du climat agité actuel.
- La contractualisation financière avec l'Etat prévue par l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques, qui a pris la suite de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), et qui a ponctionné le secteur public local de 11 milliards d'euros via des prélèvements sur la DGF puis sur le produit fiscal quand la DGF était nulle.

L'objectif de cette contractualisation est de faire participer les administrations (Etat, organismes de sécurité sociale et secteur public local) à la baisse du déficit public à hauteur de 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022, de façon moins coercitive que précédemment, en contraignant l'évolution des dépenses, permettant ainsi d'améliorer l'autofinancement et de se désendetter.

La CAPH est concernée de droit comme 321 autres collectivités par ce mécanisme et, même si elle a refusé de signer l'engagement avec l'Etat, elle s'est vue notifier par arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 2 octobre 2018, **les niveaux maximum de dépenses réelles de fonctionnement, à périmètre constant, à :**

- 63.317.146 € en 2018
- 64.076.952 € en 2019
- 64.845.875 € en 2020,

Soit une hausse annuelle de 1,2% sur la période.

- La stabilisation via la DGF de l'effort demandé au titre de la contribution au redressement des finances publiques : la stabilisation de la DGF en 2018 a eu un impact négatif sur les collectivités qui la percevaient puisqu'elle n'a pas été revalorisée de l'inflation et donc a baissé en euros constants. Les collectivités et EPCI dont la DGF est devenue nulle à l'issue de la période 2014/2017 (c'est le cas de la CAPH) sont exemptées d'efforts du fait de leur absence de dotation. Un mécanisme prévu à l'article 159 de la loi de finances pour 2018, prévoit que le **prélèvement sur ressources fiscales sera reconduit chaque année à compter de 2018**, pour ces types de structures. C'est ainsi que la CAPH a été prélevée en 2018 sur ses recettes fiscales d'un montant de **256.701€**, et le sera jusqu'en 2020 pour le même montant.

L'année 2018 a modifié les modalités des relations entre l'Etat et le secteur public local, à la fois au travers de la contractualisation qui porte un mode nouveau de contrainte, mais aussi au travers de la suppression progressive de la taxe d'habitation qui, décidée sans concertation, fait peser sur les décideurs locaux de réelles interrogations sur la pérennité de leurs ressources à moyen terme.

1. LE CONTEXTE NATIONAL DE 2019

La loi de finances pour 2019 est ainsi une loi de transition, coincée entre les deux grands événements financiers structurants : la mise en œuvre du dispositif de contractualisation financière Etat-Collectivités d'une part, et la réforme de la fiscalité locale d'autre part.

Elle a été bâtie sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance de 1,7% (identique à 2018) et une prévision d'inflation de 1,3% (contre 1,6% en 2018).

Globalement, la trajectoire financière estimée des Administrations Publiques Locales c'est-à-dire schématiquement les organismes d'Etat, de sécurité sociale et le secteur public local montre :

- une croissance modérée de leurs dépenses de fonctionnement (+0,9% en 2018 et +1,2% en 2019),
- la reprise des dépenses d'investissement (+7,5% en 2018 et +8,1% en 2019),
- ainsi que le retour d'excédents de l'ordre de 1,5 milliards d'euros en 2018 et 3,1 en 2019. Ces derniers, en repli par rapport aux prévisions de la Loi de Programmation des Finances Publiques, pourraient cependant faire craindre de ne pas atteindre l'objectif des 13 milliards attendus.

Il est cependant à noter que dans ce contexte, la Loi de Finances pour 2019 affiche une stabilisation des concours financiers aux collectivités relativement à 2018.

CONCOURS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES 2019

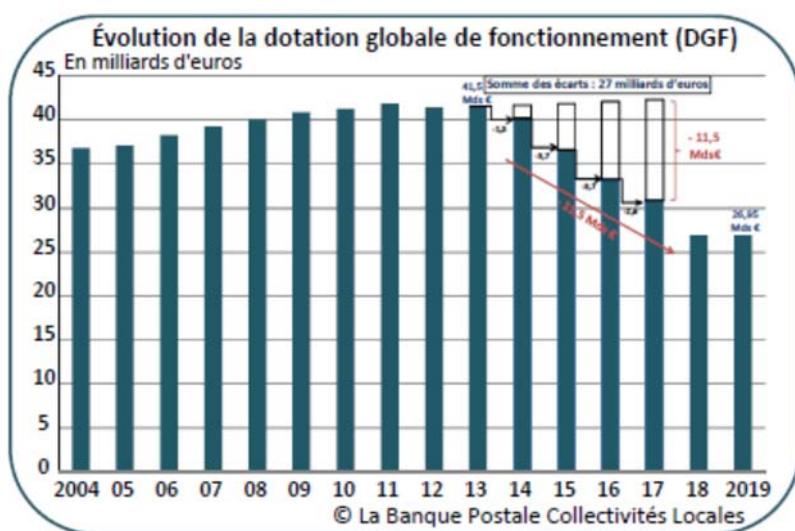
Concours sous plafond

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	27 milliards d'euros
Dotation de compensation de la réforme de la TP	3,3 milliards d'euros
Compensations de la fiscalité directe locale	2,8 milliards d'euros
Dotation générale de décentralisation (DGD)	1,5 milliards d'euros
Dotations d'équipement : DSIL, DETR, DGE, DDEC, DRES, DPV	2,9 milliards d'euros
Autres	1,2 milliards d'euros
Dépassement du plafond du Projet de loi de finances 2019	120 millions d'euros

2. LA LOI DE FINANCES 2019 IMPACTS POUR LA CAPH

2.1 La réforme de la dotation d'intercommunalité (DGF)

En effet, la Loi de Finances pour 2019 réforme la DGF et instaure une période de stabilisation de l'enveloppe nationale après une période de baisse importante entre 2014 et 2018 faisant suite à une période d'évolution positive jusque 2013.



La stabilité observée en 2019 par rapport à 2018 masque toutefois des disparités individuelles puisque, depuis 2008 et l'intégration de multiples dotations dans une enveloppe fermée, toute évolution de dotations à l'intérieur de l'enveloppe doit être financée en interne de cette même enveloppe. Ainsi, pour que certains gagnent, il faut que d'autres perdent.

Pour mémoire, la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) avait consommé la totalité de la dotation d'intercommunalité de la CAPH à compter de 2017.

IMPACT DE LA CRFP SUR LA CAPH

	2013 (info)	2014	2015	2016	2017	2018
DOT. INTERCO reçue	5 171 180	4 986 611	3 046 171	794 219	0	0
CRFP sur DGF	NC	-815 559	-1 964 096	-1 944 094	-922 989	0
CRFP sur fiscalité	NC	0	0	0	-91 381	-256 701

Ce que change la réforme de la dotation d'intercommunalité :

- Alors que jusque 2018, chacune des catégories d'EPCI disposait d'une enveloppe propre à se répartir (60€/hbt pour les CU et les métropoles, 48,08€/hbt pour les communautés d'agglomération,...), en 2019 **l'enveloppe globale se répartit entre tous les EPCI selon des critères communs.**
- La dotation de péréquation qui représente 70% de la dotation d'intercommunalité est désormais calculée en prenant en compte un **nouvel indice : le revenu moyen par habitant.**
- Un **mécanisme de garantie** est introduit qui permet à la **CAPH de se voir attribuer** une dotation nette estimée à 765.042 €, soit 4,76 €/habitant, d'où il faut ôter le prélèvement sur la fiscalité au titre du redressement des finances publiques (voir infra) à hauteur de 256.701 €, soit **une dotation réelle estimée à 500.000 € environ.**

2.2 Les dispositions fiscales

- Art. 15 : Maintien en 2018 de l'**exonération** totale de **TH** pour les personnes de condition modeste concernées par le mécanisme de sortie en sifflet. Le coût additionnel du dégrèvement en 2019 s'élève à 3,8 milliards d'euros. Le coût total en 2020 s'élèvera à 10,1 milliards d'euros, financés sur le budget de l'Etat. Cette disposition n'a aucun impact sur le produit de TH perçu puisqu'il est entièrement compensé par l'Etat (sauf effet hausse de taux éventuel).
- Art. 164 : Alignement de la **date limite de vote de la taxe GEMAPI** sur le droit commun des taxes locales (**15 avril de l'année** au lieu du 1er octobre de l'année précédente).
- Art. 21 : **Extension du périmètre des bassins urbains à dynamiser** aux communes limitrophes d'une commune appartenant à un bassin. Les entreprises créées entre 2018 et 2020 bénéficieront d'une exonération d'impôt sur les bénéfices sur 5 ans d'une part, et de CFE et de foncier bâti sur 7 ans, d'autre part.

Les perspectives ouvertes par la Loi de Finances pour 2019 peuvent paraître positives, notamment en matière de DGF pour l'agglomération.

Il convient cependant d'attendre les premières pistes de la réforme fiscale qui supprime un impôt dynamique, la taxe d'habitation, et être vigilant sur le niveau de l'autonomie fiscale que conservera le bloc communal.

3. UNE RETROSPECTIVE 2015/2018 QUI MONTRE UNE SITUATION FINANCIERE SAIN

La CAPH bénéficie d'ores et déjà d'indicateurs qui, même s'ils reflètent les contraintes subies depuis plusieurs années, marquent le travail qui a été mené et qui est encore mené pour assurer une poursuite des engagements donnés.

3.1 Une quasi stabilisation des recettes de fonctionnement sans actionner le levier fiscal sur les taux, malgré un désengagement de l'Etat

	2015	2016	2017	CA 2018 prévisionnel	évolution 2018/2017	évol moyenne
Produit des contributions directes (TH, FNB, CFE)	35 508 683	35 215 119	35 835 004	37 865 032	5,7%	1,6%
Fiscalité transférée (CVAE, TASCOT, IFR, FNGIR)	46 120 118	45 904 588	46 555 167	46 398 437	-0,3%	0,2%
Fiscalité indirecte (AC, FPIC, GEMAPI)	2 918 176	2 819 867	1 913 989	2 696 147	40,9%	-2,0%
Dotations et participations	35 497 987	32 639 974	30 535 471	30 225 541	-1,0%	-3,9%
Autres recettes d'exploitation	1 652 573	2 969 725	4 747 310	7 995 428	68,4%	48,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	121 697 537	119 549 273	119 586 940	125 180 584	4,68%	0,71%

Les recettes de fonctionnement doivent leur dynamisme en 2018 au produit des contributions directes (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés non bâties et CFE) en hausse de 2 M€ et à la fiscalité indirecte (800 K€ de taxe GEMAPI).

Le poste des dotations diminue logiquement sous l'effet de la baisse de la DGF pour la partie péréquation, la dotation d'intercommunalité étant, comme vu précédemment, devenue nulle sous l'effet de la contribution au redressement des finances publiques :

	2015	2016	2017	2018 (prévisions)
DGF nette de la CRFP	12 700 671	10 261 898	9 113 216	8 755 688
Compensations de l'Etat	22 467 065	21 902 264	20 888 376	20 398 613
FPIC net	1 348 486	1 476 042	1 084 235	995 424
FNGIR	35 856 235	35 856 235	35 856 235	35 817 735
TOTAL	72 372 457	69 496 439	66 942 062	65 967 460

Les autres recettes d'exploitation comprennent les produits tarifaires (régies des médiathèques, centres d'initiation sportive,...), les charges exceptionnelles et celles du chapitre 75 (redevances, loyers). Leur évolution est très erratique de par leur nature.

3.2 Une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2015/2018, signe d'une optimisation volontaire des moyens sans dégrader le service rendu au territoire

Les réflexions engagées dès 2015 et mises en œuvre de façon continue depuis ont permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le service rendu au territoire.

En effet, les participations versées aux organismes chargés de mettre en œuvre les politiques publiques telles que l'incendie et le secours, la collecte et le traitement des déchets, le transport public de personnes, la lutte contre les inondations ou des actions de développement économique, se sont élevés à plus de 30 M€ (83% du total du chapitre) en 2018.

	2015	2016	2017	CA 2018 prévisionnel	évolution 2018/2017	évol moyenne
Charges à caractère général	19 353 282	16 270 097	8 853 051	6 753 890	-24%	-23,1%
Charges de personnel	8 661 403	13 396 109	12 201 530	11 718 944	-4%	7,9%
Atténuation de produit (chap 014)	44 178 153	45 887 405	46 180 803	43 577 987	-6%	-0,3%
Contingents, participations et subventions	32 212 807	30 546 906	37 692 259	36 783 502	-2%	3,4%
Intérêts de la dette	1 859 817	1 786 745	1 849 830	1 917 599	4%	0,8%
Autres dépenses de fonctionnement	1 395 067	1 563 963	2 137 693	1 930 501	-10%	8,5%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	109 400 529	109 451 225	108 915 166	102 682 423	-6%	-1,57%

- Les « atténuations de produit » reflètent les versements aux communes des attributions de compensation et de dotation de solidarité communautaire. La baisse constatée en 2018 découle de la mise en application de la délibération communautaire 55/17 du 3 avril 2017 relative à la DSC disposant :

- o que le montant global serait révisé chaque année à hauteur de -2,5% par an jusque la fin du mandat, soit des montants de 9,85 M€ en 2016, de 9,60 M€ en 2017 et 9,35 M€ en 2018 ;

- o que le dispositif de reversement des charges transférées en matière de gestion des déchets ménagers prendrait fin en 2017, à hauteur de 2,5 M€ ;

- o que les dotations individuelles seraient ajustées chaque année pour tenir compte du différentiel positif du FPIC pour 770 K€ en 2018.

- Les évolutions constatées entre 2016 et 2017 à la fois sur les charges à caractère général et sur les participations sont interdépendantes et s'expliquent par l'évolution de la gestion de la compétence déchets ménagers qui se traduit par un transfert de dépenses des charges à caractère général vers les contributions à hauteur de 6,5 M€ en 2017.

- Les charges de personnel, contrairement à l'évolution faciale, ont diminué de 12,5% entre 2016 et 2018 au budget général. L'exercice 2015 est atypique du fait de nombreux retraitements comptables.

Pour comparaison, les derniers rapports de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale font état d'accroissement des dépenses de personnel des intercommunalités de l'ordre de + 6,8% entre 2015 et 2016, et + 3,2% entre 2016 et 2017.

Il convient, pour analyser l'ensemble de ces charges, d'ajouter le personnel rémunéré sur le budget annexe du PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi), dont une partie est financée par le FSE (Fonds social européen) au titre de l'ingénierie des actions de formation :

BA PLIE	2015	2016	2017	2018 (CA prévisionnel)
Charges de personnel (en €)	378.993	372.070	394.469	398.670
Evolution		-1,8%	+ 6%	+1,06%

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la CAPH s'élevait à 192 agents, soit + 7 postes relativement à 2017. Pour certains, il s'agit de recrutements tardifs suite à des départs en 2017 et pour d'autres ce sont des remplacements de disponibilité de titulaires.

Au 31 décembre 2017, l'effectif atteignait donc 185 agents, répartis entre 144 titulaires, 39 contractuels sur emploi permanent et 2 contractuels sur emploi non permanent.

REPARTITION PAR FILIERE ET PAR STATUT

Filière	Titulaire	Contractuel	Total
Administrative	66%	92%	72%
Technique	26%	5%	21%
Culturelle	4%	3%	4%
Sportive	1%		1%
Animation	3%		2%
TOTAL	100%	100%	100%

Les cadres d'emplois représentés en 2017 à la CAPH concernent les adjoints administratifs (28%), les rédacteurs (17%), les attachés (25%), les adjoints techniques (8%) et les techniciens (6%).

Ce sont au total 258.404 heures travaillées qui ont été rémunérées en 2017, sachant que 89% des agents titulaires et 97% des contractuels travaillent à temps plein.

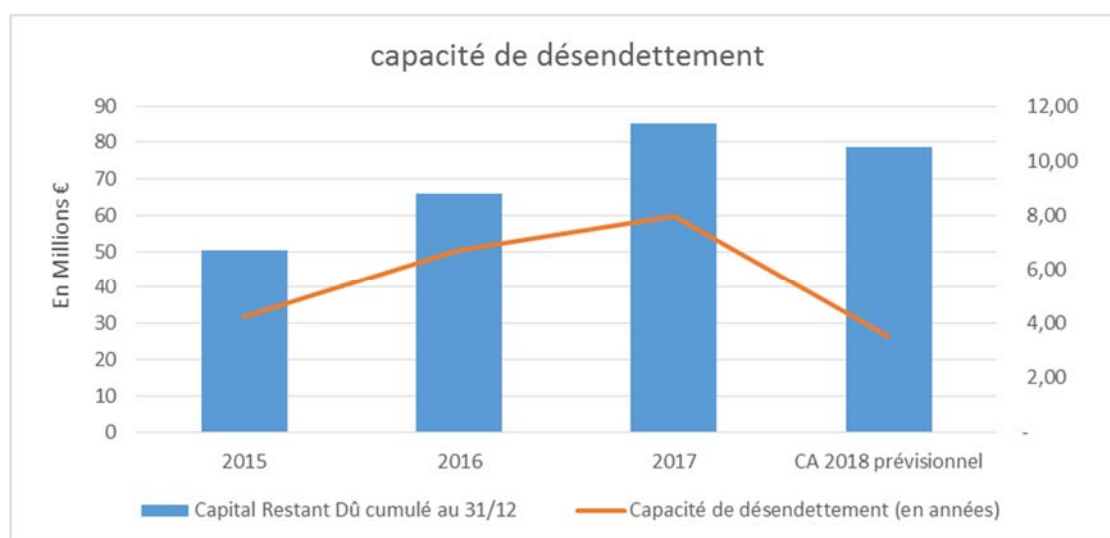
- Seul poste en hausse, les intérêts de la dette, sous l'effet de la mobilisation de 45 M€ d'emprunts en 2016/2017. Cette augmentation a cependant été contenue grâce à la baisse des taux en général et de celle du taux moyen de la dette communautaire en particulier.

3.3 Eléments relatifs à la dette

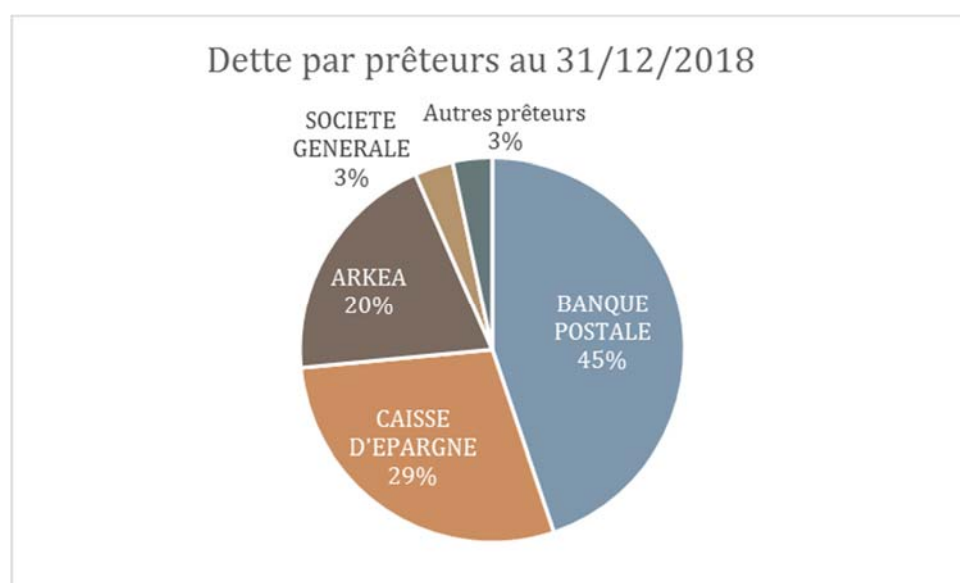
L'annuité de la dette (intérêts + capital) est passée sur la période de 7,5 M€ à 9,5 M€, ce qui a freiné la croissance de l'épargne en 2016 et 2017 malgré les efforts observés dans la maîtrise des dépenses.

	2015	2016	2017	CA 2018 prévisionnel	évolution 2018/2017
Intérêts de la dette	1 859 817	1 786 745	1 849 830	1 917 599	4%
Remboursement capital de la dette	5 694 761	6 103 873	6 921 649	7 630 397	10%
TOTAL	7 554 578	7 890 618	8 771 479	9 547 996	9%

La capacité de désendettement s'est très nettement améliorée à 3,5 années en 2018 (il est recommandé de ne pas dépasser 12 années). L'objectif est de demeurer à un niveau inférieur à 10 ans.



La dette communautaire se structure au 31/12/2018 autour de 24 contrats d'emprunts, totalisant un capital restant dû de 78 M€, dont 98% est côté A1 (aucun risque).



3.4 Un plafond de contractualisation respecté

	2017	2018
Objectif	62.566.350	63.317.146
Niveau CAPH	Année de référence	59.026.133

Première année d'application des termes de la contractualisation, les dépenses réelles de la CAPH ne devaient pas dépasser le plafond de 63,3 M€, c'est-à-dire évoluer de 1,2% au plus par rapport à 2017, année de référence.

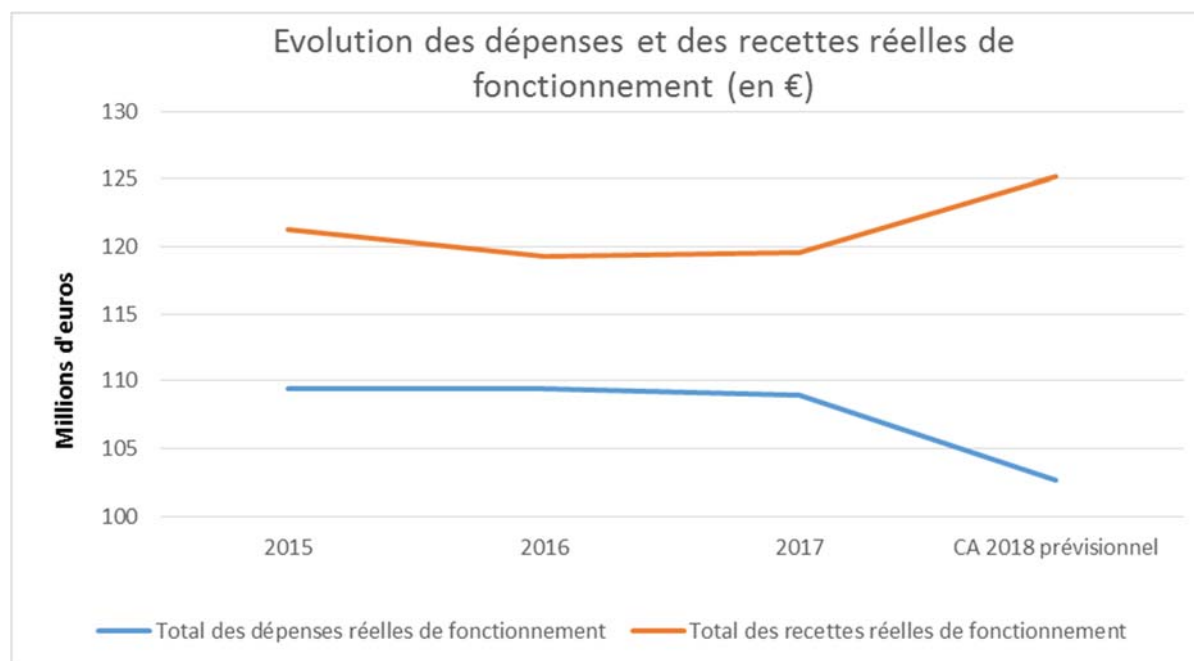
A noter que le calcul ne concerne que les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal dont sont déduites les atténuations de charges et de produits.

Des retraitements sont opérés afin de tenir compte des éventuels changements de périmètre affectant la collectivité. C'est ainsi qu'en 2018, les crédits affectés à la nouvelle compétence GEMAPI, transférée à la CAPH de façon réglementaire au 1^{er} janvier, ont été retraités à hauteur de la recette votée, soit 800 K€.

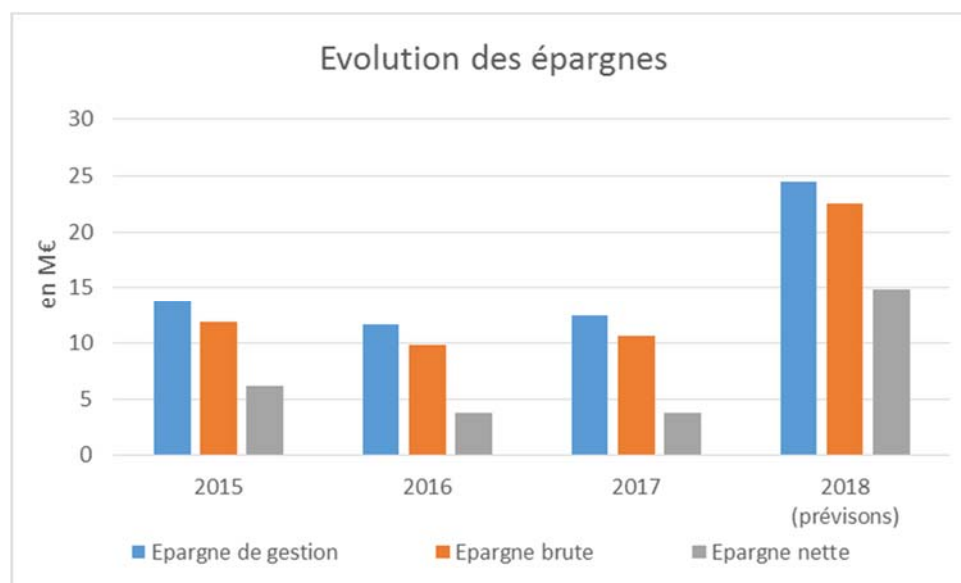
Au total, la contractualisation est respectée et l'agglomération dispose aujourd'hui d'une marge de manœuvre pour le futur.

3.5 Une consolidation des épargnes et un effet de ciseau retardé

La maîtrise de l'exécution budgétaire a permis d'éviter l'effet de ciseau malgré une conjoncture nationale défavorable :



Entre 2015 et 2018, la CAPH a réussi, par l'optimisation de la gestion, à restaurer une épargne nette permettant d'autofinancer ses investissements.



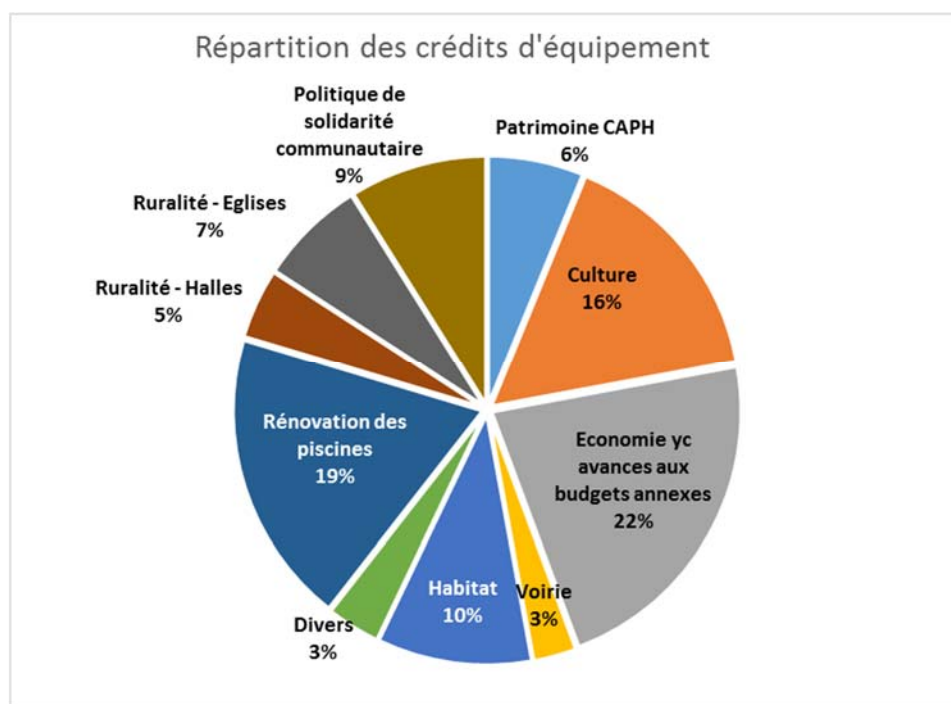
3.6 Un programme d'investissements qui maintient ses orientations

	2015	2016	2017	CA 2018 prévisionnel	évolution 2018/2017	évol moyenne
Dépenses équipement brut (chapitres 20,21,23)	37 744 076	24 588 192	19 363 872	34 307 247	77%	-2,4%
Remboursement capital de la dette	5 694 761	6 103 873	6 921 649	7 630 397	10%	7,6%
Autres dépenses d'investissement	4 598 472	8 946 213	11 083 198	509 427	-95%	-42,3%
Total des dépenses réelles d'investissement	48 094 309	39 649 227	37 368 719	42 447 071	14%	-3,1%

Sur la période 2015/2018, les dépenses réelles d'investissement ont diminué en moyenne de 3,1% par an, même si en 2018 on constate une reprise de l'ordre de 14%. Les dépenses d'équipement prises au sens large de toutes les opérations qui ont concourru au développement du territoire en section d'investissement, ont quant à elle augmenté en un an de près de 13 %.

DEPENSES D'EQUIPEMENT RETRAITEES	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23)	24 258 267	8 952 963	6 725 824	11 384 533
Subventions d'équipement (art 204)	13 485 809	15 635 229	12 638 048	8 637 952
Opérations sous mandat	4 075 680	2 977 748	1 779 050	9 101 284
Avances aux budgets annexes	0	5 968 465	9 304 148	5 183 478
Sous-total dépenses d'équipement	41 819 756	33 534 405	30 447 070	34 307 247
Remboursement en capital de la dette	5 694 761	6 103 873	6 921 649	7 630 397
Autres dépenses d'investissement	579 792	10 950	0	509 427
Total des dépenses réelles d'investissement	48 094 309	39 649 227	37 368 719	42 447 071

Elles ont concerné toutes les politiques communautaires en 2018, dont les trois quart pour les thématiques : économie (22%), rénovation des centres aquatiques de Denain et Trith-saint-Léger (19%), équipements culturels et politique muséale (médiathèque de Saint-Amand-les-Eaux et théâtre de Denain 16%), habitat (aides au logement social et au parc privé notamment, 10%) et politique de solidarité avec les communes (fonds de concours 9%).

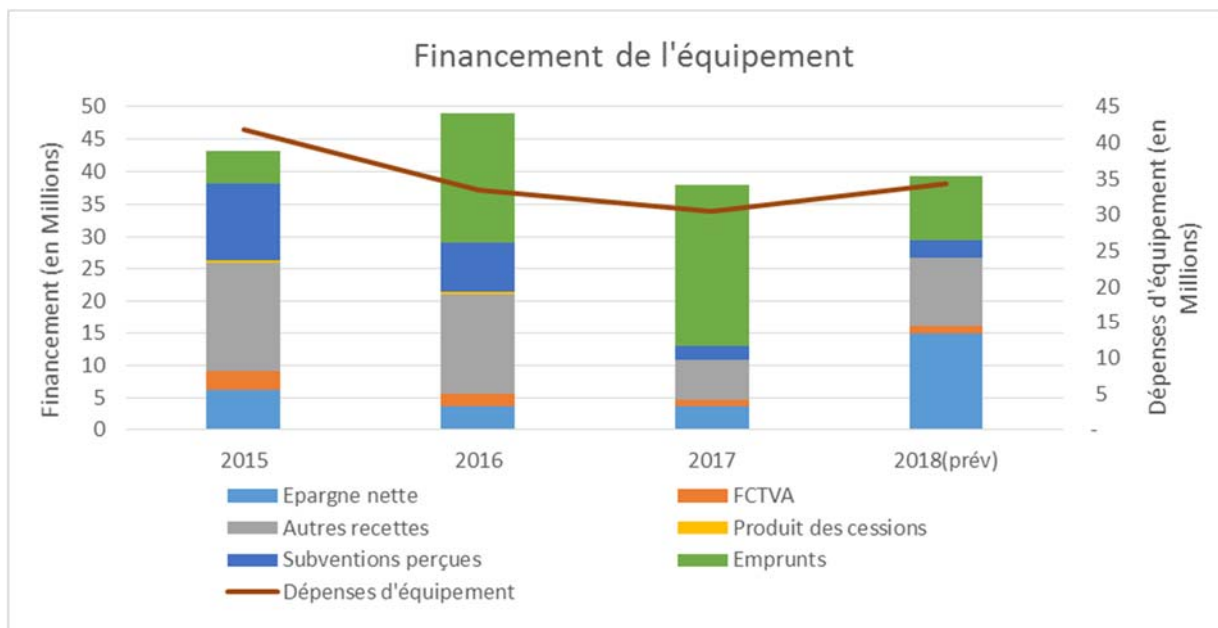


3.7 Des investissements financés par un recours à l'emprunt en 2016 et 2017

Le financement par emprunts des dépenses d'investissement s'est accru en 2016 et 2017. Grâce à une épargne importante en 2018 et l'utilisation du fonds de roulement, il est envisagé de ne pas recourir à l'emprunt en 2018. Cependant, et pour sécuriser l'équilibre du budget, 10 M€ ont été contractualisés en décembre, mais non mobilisés effectivement. Le montant du financement nécessaire sera ajusté au besoin.

	2015	2016	2017	CA 2018 prévisionnel	évolution 2018/2017	évol moyenne
FCTVA (art 10222)	2 819 500	1 884 283	890 416	1 175 665	32%	-19,6%
Emprunts	5 000 000	20 131 036	25 000 000	10 000 000	-60%	18,9%
Autres recettes	16 908 764	15 565 577	6 211 884	10 655 379	72%	-10,9%
Total des recettes réelles d'investissement	24 728 263	37 580 896	32 102 300	21 831 044	-32%	-3,07%

Globalement, en 2018, les dépenses d'équipement sont financées à 43% par l'épargne, 31% par les autres recettes (remboursements des opérations pour compte de tiers préfinancées par l'agglomération pour la majeure partie), 14% pour les emprunts, 8% par les subventions et 3% par le FCTVA.



Même si la rétrospective montre une situation financière saine, les contraintes conjoncturelles et politiques, alliées aux incertitudes sur les ressources (notamment le remplacement de la TH à terme) et l'évolution des compétences du territoire (transfert des compétences eau et assainissement en 2020), **impliquent une gestion raisonnée, responsable et solidaire des deniers publics pour assurer la poursuite des politiques communautaires.**

4. PERSPECTIVES DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 poursuit l'objectif de mettre en oeuvre la politique de développement du territoire du mandat, en maintenant un niveau d'épargne nette suffisant pour ne pas dépasser 10 ans en capacité de désendettement et en n'utilisant pas le levier fiscal. Autre objectif majeur de 2019, qui sera toujours d'actualité jusqu'en 2020 : respecter le plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement tel que défini par la contractualisation de la CAPH.

L'adhésion de la commune d'Emerchicourt à la CAPH au 1^{er} janvier 2019 va impacter positivement les recettes fiscales de La Porte du Hainaut malgré une hausse de certaines dépenses, notamment celles liées à la mise en oeuvre de politiques publiques. Cependant, et dans un souci de préserver les équilibres financiers de la Communauté de Communes du Cœur de l'Ostrevent, ancien EPCI de rattachement d'Emerchicourt, le Conseil communautaire a voté le 10 décembre 2018 une délibération proposant de contractualiser sur 3 ans le versement par la CAPH d'une dotation de compensation de 500K€ annuels.

4.1 Les perspectives de financement du fonctionnement

a. Les recettes

Le projet de BP2019 s'appuie ainsi sur des hypothèses :

- de stabilisation des taux de fiscalité directe locale

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFE	TEOM	GEMAPI
11,71%	0%	3,28%	31,13%	0%	600.000€

- de baisse du produit de GEMAPI de 800.000€ en 2018 à 600.000€ en 2019, pour tenir compte du solde de produit non consommé l'exercice précédent et reporté en 2019 ;
- de revalorisation des bases décidée chaque année par l'Etat en 2019 : + 2,2% ;
- de l'évolution favorable des dotations de l'Etat du fait de la réforme de la DGF prévue en loi de finances, qui permet à la CAPH de retrouver une dotation d'intercommunalité à hauteur de 500.000€ en prévision ;
- de fiscalité supplémentaire de l'ordre de 1,4 M€ suite à l'adhésion de la commune d'Emerchicourt.

	CA 2018 prévisionnel	2019	évolution 2019/2018
Produit des contributions directes (TH, FNB, CFE)	37 865 032	38 602 150	1,9%
Fiscalité transférée (CVAE, TASCOM, IFER, FNGIR)	46 398 437	46 367 735	-0,1%
Fiscalité indirecte (AC, FPIC, GEMAPI)	2 696 147	2 495 204	-7,5%
Dotations et participations	30 225 541	30 200 711	-0,1%
Autres recettes d'exploitation	7 995 428	1 064 292	-86,7%
Total des recettes réelles de fonctionnement	125 180 584	118 730 092	-5,15%

b. Les dépenses

L'objectif pour 2019 est de continuer les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement.

	CA 2018 prévisionnel	2019	évolution 2019/2018
Charges à caractère général	6 753 890	6 956 507	3,00%
Charges de personnel	11 718 944	11 620 881	-0,84%
Atténuation de produit (chap 014)	42 682 945	42 321 286	-0,85%
Contingents, participations et subventions	36 783 502	35 461 768	-3,59%
Intérêts de la dette	1 917 599	1 726 380	-9,97%
Autres dépenses de fonctionnement	2 825 543	2 855 300	1,05%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	102 682 423	100 942 122	-1,69%

Pour ce faire, les hypothèses qui guideront l'élaboration du budget primitif 2019 anticipent :

- une maîtrise de l'évolution des charges à caractère général à 3% .
- une stabilisation des dépenses de personnel.
- la poursuite des dispositions de la délibération de 2017 relative à la DSC. La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges qui doit se réunir définira les attributions dévolues à Emerchicourt.
- les intérêts induits par la mobilisation d'emprunts 2018 en 2019.
- les autres dépenses de fonctionnement reprennent notamment les participations de fonctionnement aux budgets annexes pour un total de 1,755 M€ et 1 M€ pour financer les mesures de remboursement des entreprises en difficulté.

Concernant les contingents et participations, compte tenu des informations à notre disposition, les crédits sont en baisse relativement à 2018 du fait notamment du basculement de 2 M€ de participations de fonctionnement au SIAVED, en financement d'équipements imputé en investissement. A contrario ont été inscrits les 500 K€ de participation à la CCCO.

ORGANISMES	FONCT	INV
SIMOUV	4 800 000	3 500 000
SIAVED	15 950 000	2 000 000
SDIS	6 707 068	
Pôle métropolitain	48 000	
Aéroport Nungesser	123 143	
Organisme intermédiaire du Hainaut	49 400	
Maison de l'emploi du Valenciennois	40 000	
PNR Scarpe Escaut	570 000	
SAGE	68 000	
SMAHVSBE	325 000	
Bassin de la Selle	63 000	
Office de tourisme	1 127 000	
Participation à la CCCO	500 000	
TOTAL	30 370 611	5 500 000

4.2 Les perspectives en investissement

a. Les recettes

Pour financer les dépenses d'investissement, outre le FCTVA et les recettes de subvention connues à ce jour notamment, il est prévu un volant maximum d'emprunt de 20 M€.

	CA 2018 prévisionnel	2019	évolution 2019/2018
FCTVA (art 10222)	1 175 665	2 000 000	70%
Emprunts	10 000 000	20 000 000	
Autres recettes	10 655 379	11 739 000	10%
Total des recettes réelles d'investissement	21 831 044	33 739 000	55%

b. Les dépenses

A partir des hypothèses de recettes d'investissement et d'équilibre de la section de fonctionnement, et une fois estimé le montant du remboursement en capital de la dette (7,2 M€), le budget 2019 devrait disposer d'un volant de dépenses d'équipement de l'ordre de 39 M€ permettant de financer notamment :

- 5,7 M€ d'avances aux budgets annexes économiques : Si les besoins diminuent pour le parc d'activités des Pierres blanches ou de l'Ecaillon (solde du programme) du fait de l'avancée des opérations, l'aménagement du parc du Marillon se poursuit. Le solde des travaux liés au volet immobilier du site d'Arenberg Creative Mine et le démarrage de la dernière tranche relative à la réhabilitation des salles des pendus, Berri et chercheurs mobilisent près de 4 M€ de financement du budget principal ;
- 2 M€ de financement des équipements du SIAVED ;
- les travaux des centres aquatiques de Denain et Trith-saint-Léger (18 M€), la construction de l'hôtel d'entreprises du Saubois (1,7 M€), les études de l'opération

de renouvellement urbain minier sur les quartiers Sabatier à Raismes et Schneider à Escaudain (1,2 M€), la reprise de la concession du parc des Bruilles à Escautpont (1 M€) et les travaux sur le patrimoine communautaire (bâtiments administratifs, réserves muséales intercommunales, théâtre de Denain : 4 M€).

	CA 2018 prévisionnel	2019	évolution 2019/2018
Dépenses d'équipement	29 123 769	38 599 225	33%
Avances aux budgets annexes	5 183 478	5 739 000	11%
Remboursement capital de la dette	7 630 397	7 188 745	-6%
Autres dépenses d'investissement	509 427	0	
Total des dépenses réelles d'investissement	42 447 071	51 526 970	21%

A l'issue de cette projection budgétaire 2019, les principaux agrégats sont conformes aux objectifs :

- l'épargne nette se situe à 10 M€
- la capacité de désendettement s'établirait à 5,1 années
- le levier fiscal n'a pas été actionné
- l'objectif de contractualisation est respecté :

	CA 2018 prévisionnel	2019
Objectif	63 317 146	64 076 952
niveau CAPH	59 026 133	57 892 836

RECAPITULATIF ORIENTATIONS 2019

	CA 2018 prévisionnel	2019	évolution 2019/2018
Produit des contributions directes (TH, FNB, CFE)	37 865 032	38 602 150	1,9%
Fiscalité transférée (CVAE, TASCOM, IFER, FNGIR)	46 398 437	46 367 735	-0,1%
Fiscalité indirecte (AC, FPIC, GEMAPI)	2 696 147	2 495 204	-7,5%
Dotations et participations	30 225 541	30 200 711	-0,1%
Autres recettes d'exploitation	7 995 428	1 064 292	-86,7%
Total des recettes réelles de fonctionnement	125 180 584	118 730 092	-5,15%
	CA 2018 prévisionnel	2019	évolution 2019/2018
Charges à caractère général	6 753 890	6 956 507	3,00%
Charges de personnel	11 718 944	11 620 881	-0,84%
Atténuation de produit (chap 014)	42 682 945	42 321 286	-0,85%
Contingents, participations et subventions	36 783 502	35 461 768	-3,59%
Intérêts de la dette	1 917 599	1 726 380	-9,97%
Autres dépenses de fonctionnement	2 825 543	2 855 300	1,05%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	102 682 423	100 942 122	-1,69%
Epargne de gestion	24 415 760	19 514 350	-20%
Intérêts de la dette	1 917 599	1 726 380	-10%
Epargne brute	22 498 161	17 787 970	-21%
Remboursement capital de la dette	7 630 397	7 188 745	-6%
Epargne nette	14 867 764	10 599 225	-29%
FCTVA (art 10222)	1 175 665	2 000 000	70%
Emprunts	10 000 000	20 000 000	
Autres recettes	10 655 379	11 739 000	10%
Total des recettes réelles d'investissement	21 831 044	33 739 000	55%
	CA 2018 prévisionnel	2019	évolution 2019/2018
Dépenses d'équipement	29 123 769	38 599 225	33%
Avances aux budgets annexes	5 183 478	5 739 000	11%
Remboursement capital de la dette	7 630 397	7 188 745	-6%
Autres dépenses d'investissement	509 427	0	
Total des dépenses réelles d'investissement	42 447 071	51 526 970	21%